Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 24 janvier 2024, à 14 h, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents :	M. le maire Mathieu Traversy, président Mme Claudia Abaunza, vice-présidente M. Raymond Berthiaume M. Robert Auger M. Benoît Ladouceur
Également présents :	M. Serge Villandré, directeur général Mme Nathalie Reniers, directrice générale adjointe, services corporatifs et sécurité urbaine M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures Mme Carole Poirier, directrice de cabinet M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet Me Jean-François Milot, greffier
Observateur :	M. Robert Morin

L'observateur monsieur Robert Morin était présent à la séance à compter de 14 h 55.

CE-2024-40-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-41-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-42-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 janvier 2024 soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-43-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2023, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-44-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du rapport sur l'adjudication par délégation de pouvoir au trésorier pour la vente d'une émission d'obligation municipale datée du 23 janvier 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 49 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* et aux articles 554 et 555.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-45-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des contrats compris entre 2 000 $ et 25 000 $, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 $, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 77 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* ainsi qu'à l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-46-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de correction du greffier en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de corriger le numéro du contrat de gré à gré inscrit à la résolution CE-2023-1023-DEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-47-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de correction du greffier en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de corriger le numéro de l'objet du règlement inscrit à la résolution CE-2023-1119-DEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-48-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise l'adhésion de la Ville de Terrebonne au Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) pour l'année 2024, pour un montant forfaitaire de 150 $.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-49-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'appuyer le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) en y autorisant l'adhésion des conseillères municipales de la Ville de Terrebonne pour l'année 2024, pour une contribution financière de 500 $, reconnaissant ainsi l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et soutenant les efforts du RFEL dans l'atteinte de ses objectifs.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-50-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la participation des 17 élus à une journée de réflexion qui aura lieu le 26 janvier 2024, à Impéria Hôtel & Suites à Terrebonne.

QUE les frais afférents à cet événement soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, selon les tarifs maximaux prévus au *Règlement numéro 838 décrétant un tarif pour le remboursement à un élu d'une dépense préalablement autorisée*, et ce, conformément aux articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-51-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du compte-rendu de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 21 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-52-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le statut d'employé régulier permanent de monsieur Francis Bisson O'bomsawin à titre de contremaître à la Direction des travaux publics, suite à la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-53-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner la *Lettre d'entente 2024-01* avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant l'amendement au texte du *Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne*, dont copie est annexée au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-54-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 53 935,35 $, taxes incluses, à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8006 conclue le 7 juin 2021 par la résolution du conseil municipal 405-06-2021 et amendée le 5 juillet 2021 par résolution du conseil municipal 489-07-2021, pour les services professionnels de la firme **ESRI CANADA INC.** dans le cadre du projet *Info-déneigement*, figurant au *Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024* (fiche PTI 10322), portant le contrat initial de 179 784,75 $, taxes incluses, à un total de 233 720,10 $, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-55-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 904, intitulé *Règlement de type parapluie décrétant le maintien des actifs technologiques de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 3 845 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-56-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la Direction de la police à soumettre, auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la candidature de la Ville de Terrebonne au prix du mérite *Ovation municipale* pour le projet de la création du Centre de concertation et d'interventions de proximité (CCIP) et le projet *Réalité* relatif à la sécurité en zones scolaires.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'UMQ, accompagnée du dossier de candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-57-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **TECHNO FEU INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour le lot 1 du contrat SA23-10008 pour l'acquisition d'un véhicule de type autopompe incendie, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 845 125,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QU'un montant provisionnel de 30 000 $, taxes incluses, soit autorisé pour dépense imprévue.

QUE le produit de disposition du véhicule autopompe numéro 288, donné en échange, soit affecté au règlement d'emprunt numéro 895.

QUE le chef de section ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents nécessaires à l'achat dudit véhicule.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-58-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle de 88 325,77$, taxes incluses, et un montant provisionnel de 4 416,29 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA22-9073 octroyé à **NÉOLECT INC.** pour l'ajout de groupes électrogènes au centre Angora et à la caserne numéro 3, majorant ainsi le montant du contrat de 92 742,06 $, portant le contrat initial de 1 019 624,22 $, taxes incluses, plus les montants additionnels déjà autorisés par délégation de pouvoir et/ou par résolution, à un total de 1 186 671,06 $, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-59-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA23-9096 à **GLOBAL ÉLECTRO-MÉCANIQUE INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de réparation de pompes, pour une période de douze (12) mois, du 1er janvier au 31 décembre 2024, au prix de sa soumission, soit une somme de 178 326,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-60-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser les dépenses additionnelles suivantes dans le cadre du contrat SA19-9040 pour le déneigement des chaussées, trottoirs et liens piétonniers :

- Pour la zone 1, octroyée à **CHAREX INC.**, pour un montant de 496 723,17 $ taxes incluses, portant le contrat initial de 5 285 635,30 $, taxes incluses, à un total de 5 782 358,47 $, taxes incluses.

- Pour la zone 2, octroyée à **LE GROUPE NEPVEU INC.**, pour un montant de 167 209,76 $, taxes incluses, portant le contrat initial de 4 238 525,32 $, taxes incluses, à un total de 4 405 735,08 $, taxes incluses.

- Pour la zone 3, octroyée à **EXCAVATION SYLVAIN BEAUREGARD ET FILS INC.**, pour un montant de 795 669,34 $, taxes incluses, portant le contrat initial de 7 924 029,23 $, taxes incluses, à un total de 8 719 698,57 $, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-61-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **P.E. BOISVERT AUTO LTÉE**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA23-9091 pour l'acquisition de trois (3) camionnettes HD, au prix de sa soumission révisée suite à une négociation, soit une somme de 261 139,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE le chef de section ou le contremaître à l'atelier mécanique de la Direction des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents nécessaires à l'achat des véhicules.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-62-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du Comité technique de circulation (CTC) du 5 décembre 2023 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

REQUÊTE	DÉTAIL
REQ-2022-0034514	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type dos d'âne allongé sur la rue Bourdages.
REQ-2023-0045383	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type dos d'âne allongé sur la rue de l'Ancolie.
REQ-2023-0048372	Approuver la demande d'aménagement d'un corridor scolaire sur la rue Champlain, entre la rue Chénier et l'avenue Ludovic-Laurier.
REQ-2023-0055777	Approuver la demande initiale d'interdire le stationnement face au 504, rue Saint-Pierre, les jours de collecte des matières résiduelles ainsi que la portion face aux accès d'entrées sur la rue Gagnon en tout temps.
REQ-2023-0060971	Approuver la recommandation du comité de circulation pour l'aménagement d'un corridor scolaire ainsi que la mise à jour de traverses piétonnières sur la rue Robert, entre les rues Claire et Samuel-De Champlain.
REQ-2023-0062254	Approuver la demande d'aménagement d'un corridor scolaire sur la rue du Bocage, entre la rue du Buis et la montée Major.

REQ-2023-0062598	Approuver la recommandation du comité de circulation d'aménager un corridor scolaire sur la rue Hémiones du côté ouest de la rue et refuser la demande initiale d'aménager un dos d'âne sur la rue des Harfangs, puisqu'il ne peut être aménagé à moins de 50 m d'une intersection.
REQ-2023-0063665	Approuver la portion de la demande afin de retirer la balise de centre de rue sur la rue de la Buse et refuser la demande d'aménager un dos d'âne allongé, puisqu'il ne peut être aménagé à moins de 50 m d'une intersection.
REQ-2023-0063815	Approuver la portion de la demande afin d'ajouter des bollards le long de la piste cyclable sur la rue d'Angora et refuser la demande d'aménager une traverse piétonnière face au 4555.
REQ-2023-0067116	Approuver la recommandation du comité de circulation afin d'interdire le stationnement sur la rue Charles-De Couagne près de l'intersection de la rue De La Chesnaye ainsi que sur la rue De La Chesnaye à proximité de cette même intersection
REQ-2023-0069136	Approuver la recommandation du comité de circulation pour interdire le stationnement d'un côté de la rue de la Sœur-Marie-Rose ainsi que sur une portion de la rue René-Sauvageau, et ce, du côté des lampadaires de rues.
REQ-2023-0071879	Approuver la recommandation du comité de circulation pour l'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type radar pédagogique sur la rue de Grand-Champ à proximité de l'intersection de la rue Noyan.
REQ-2023-0072151	Approuver la demande d'ajout de panneau de rappel de la limite de vitesse de 30 km/h entre l'ancienne et la nouvelle partie de la rue O'Diana.
REQ-2023-0072165	Approuver la demande de réduire la limite de vitesse à 30 km/h sur la rue de Chamonix.
REQ-2023-0072432	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type radar pédagogique sur la rue Chapleau, en direction nord seulement, et ce, près du pont Sophie-Masson.
REQ-2023-0074371	Approuver la demande d'interdire le stationnement sur la rue de Champigny face aux boîtes postales.
REQ-2023-0074916	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type radar pédagogique sur la rue d'Angora, entre les rues O'Diana et des Tilleuls.
REQ-2023-0074919	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type radar pédagogique sur la rue des Gardénias, près du parc des Mésanges.
REQ-2023-0074921	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type radar pédagogique sur le chemin Saint-Charles, près de la rue de l'Île-des-Gardes.

REQ-2023-0074923	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type radar pédagogique sur le chemin Saint-Roch, entre les rues Camus et Diane.
REQ-2023-0074925	Approuver la demande d'aménagement d'une mesure de modération de la vitesse de type radar pédagogique sur la rue de Cloridan, entre le boulevard des Seigneurs et la rue du Passage.
REQ-2023-0075125	Approuver la demande d'interdire le stationnement sur la rue Ernest-S.-Mathieu face au 598.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-63-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle de 12 303,47 $, taxes incluses, et un montant provisionnel de 3 000,85 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA21-3060 octroyé à **EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement des rues Vaillant et de La Tesserie, majorant ainsi le montant du contrat de 15 304,32 $, taxes incluses, portant le contrat initial de 491 357,16 $, taxes incluses, plus les montants additionnels déjà autorisés par délégation de pouvoir et/ou par résolution, à un total de 579 246,86 $, taxes incluses.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-64-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la modification du montant relatif à l'objet numéro 7, intitulé *Services professionnels pour l'apaisement de la circulation*, faisant partie du *Règlement de type parapluie numéro 793 pourvoyant aux honoraires professionnels pour la planification et la réalisation de projets pour le développement, la réhabilitation, la reconstruction et le réaménagement des actifs de la Ville de Terrebonne*, pour un montant additionnel de 62 500 $, majorant ainsi le montant maximal initial de 366 250 $ à un montant maximal révisé de 428 750 $.

QUE la modification du montant dudit objet n'affecte pas le montant total de l'emprunt prévu au règlement numéro 793.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique à cette modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-65-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver le report de la candidature de la Ville de Terrebonne pour l'organisation de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2029.

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour formaliser la décision de reporter la course pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2029.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à Sports-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-66-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le versement des aides financières 2024, préalablement accordées par le biais d'ententes dûment signées, pour un montant total de 3 774 727 $, selon la répartition suivante :

Organismes - Octrois directs Poste comptable 76010-2966	**Mode de versement**	**Subventions**
Groupe Plein Air Terrebonne (protocole d'entente) Soutien au fonctionnement 997 964 $ Entretien TransTerrebonne 32 201 $ Service de la dette 90 000 $	Mensuel 12 versements	1 120 165 $
Organismes - Octrois directs Poste comptable 76010-2966	**Mode de versement**	**Subventions**
Cité GénérAction 55 + (protocole d'entente) Soutien au fonctionnement	Mensuel 12 versements	273 464 $
Organismes - Octrois directs Poste comptable 79000-2966	**Mode de versement**	**Subventions**
SODECT (protocole d'entente)	12 versements	2 092 960 $
Organismes - Octrois directs Poste comptable F9001-2966	**Mode de versement**	**Subventions**
Corporation du 350e (protocole d'entente)	1 versement	263 000 $
Dépenses locative Poste comptable 76010-2964	**Mode de versement**	**Subventions**
Club de boxe l'Impérium (programme locaux dédiés) Soutien à la location des locaux	Mensuel 12 versements	25 138 $

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-67-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le *Protocole d'entente pour le financement de l'organisme* entre la Ville de Terrebonne et le Comité d'aide aux Lachenois dans le cadre du *Programme de financement pour les organismes d'aide aux personnes démunies*, d'une durée d'un (1) an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024, établissant les modalités et les conditions du versement d'un soutien financier au montant maximal de 66 439,08 $.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-68-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le *Protocole d'entente pour le financement de l'organisme* entre la Ville de Terrebonne et le Comité d'aide aux Plainois dans le cadre du *Programme de financement pour les organismes d'aide aux personnes démunies*, d'une durée d'un (1) an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024, établissant les modalités et les conditions du versement d'un soutien financier au montant maximal de 25 224 $.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-69-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le *Protocole d'entente pour le financement de l'organisme* entre la Ville de Terrebonne et Les Œuvres de Galilée dans le cadre du *Programme de financement pour les organismes d'aide aux personnes démunies*, d'une durée d'un (1) an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024, établissant les modalités et les conditions du versement d'un soutien financier au montant maximal de 25 224 $.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-70-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine le *Protocole d'entente pour le financement de l'organisme* entre la Ville de Terrebonne et le Service d'aide SEDAI T.S.S. dans le cadre du *Programme de financement pour les organismes d'aide aux personnes démunies*, d'une durée d'un (1) an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024, établissant les modalités et les conditions du versement d'un soutien financier au montant maximal de 32 970 $.

QUE le président ou la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-71-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 1011-002, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 1011 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de prévoir des exemptions relatives à une garantie financière*.

QUE le greffier ou l'assistante-greffière soit autorisé(e) à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis public sera publié à cet effet.

QU'une conseillère ou un conseiller soit désigné(e) par le maire ou le maire suppléant pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de ladite assemblée de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-72-REC

ATTENDU la recommandation CE-2023-1066-REC du comité exécutif du 6 décembre 2023 concernant l'adoption du règlement numéro 1000-037;

ATTENDU l'avis de motion donné et l'adoption du projet de règlement numéro 1000-037 par la résolution 566-12-2023 du conseil municipal le 11 décembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le projet de règlement numéro 1000-037, afin de modifier la date de référence pour le branchement d'un bâtiment, au sein des îlots déstructurés, au réseau d'égout ou d'aqueduc dans le cas de l'implantation d'une conduite maîtresse hors du périmètre d'urbanisation;

Il est, par conséquent, résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la version modifiée du règlement numéro 1000-037, intitulé *Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance aux Règlements numéros 97-33R-10, 97-33R-13 et 97-33R-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins concernant les normes spécifiques des aires d'affectation agricole et agroforestière ainsi que les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain et aux îlots déstructurés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-73-REC

ATTENDU la recommandation CE-2023-1067-REC du comité exécutif du 6 décembre 2023 concernant l'adoption du règlement numéro 1001-361;

ATTENDU l'avis de motion donné et l'adoption du projet de règlement numéro 1001-361 par la résolution 567-12-2023 du conseil municipal le 11 décembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le projet de règlement numéro 1001-361, afin de modifier les définitions « Inclinaison » et « Talus » ainsi que de remplacer les Annexes « I-4 » à « I-14 » et « J »;

Il est, par conséquent, résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la version modifiée du règlement numéro 1001-361, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'assurer sa concordance aux Règlements numéros 97-33R-10 et 97-33R-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins concernant les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-74-REC

ATTENDU la recommandation CE-2023-1070-REC du comité exécutif du 6 décembre 2023 concernant l'adoption du règlement numéro 1009-011;

ATTENDU l'avis de motion donné et l'adoption du projet de règlement numéro 1009-011 par la résolution 570-12-2023 du conseil municipal le 11 décembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le projet de règlement numéro 1009-011, afin de modifier les définitions « Inclinaison » et « Talus »;

Il est, par conséquent, résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la version modifiée du règlement numéro 1009-011, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 1009 relatif au Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova, afin d'assurer sa concordance aux Règlements numéros 97-33R-10 et 97-33R-19 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins concernant les dispositions applicables aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-75-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 30 501,21 $ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, versée en argent à la Ville de Terrebonne par le propriétaire du lot 2 442 684 du cadastre du Québec, situé au 4529, rue d'Angora, conformément au *Règlement de lotissement numéro 1002*, équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot visé, le tout tel qu'indiqué au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-76-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve l'acte de vente pour l'acquisition du lot 2 440 193 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé au 128, rue Louis-Lepage, d'une superficie de 385,7 mètres carrés, appartenant à monsieur Marc Stanhope, au prix de 345 000 $, aux fins du développement de la Globe Shoe, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés.

QUE le comité exécutif, suite à la recommandation du Bureau de l'environnement et de la transition écologique, approuve l'acquisition de l'immeuble dans son état actuel, malgré l'absence d'une étude environnementale complémentaire de type Phase II.

QUE le président et la vice-présidente du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de vente, ainsi que tout document y afférent.

QUE les frais et honoraires professionnels inhérents à la présente acquisition soient assumés par la Ville de Terrebonne.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-77-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 234 546 $, taxes incluses, à **IPL NORTH AMERICA INC.**, pour l'année 2024, dans le cadre de l'adhésion au regroupement d'achats auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat et la livraison de bacs roulants, de mini-bacs de cuisine et de pièces de remplacement.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-78-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le Bureau de l'environnement et de la transition écologique à soumettre, auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la candidature de la Ville de Terrebonne au prix du mérite *Ovation municipale* pour le projet du corridor de biodiversité dans le secteur Urbanova.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'UMQ, accompagnée du dossier de candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-79-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le Bureau de l'environnement et de la transition écologique à soumettre, auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la candidature de la Ville de Terrebonne au prix du mérite *Ovation municipale* pour le succès du *Règlement numéro 868 régissant la distribution d'objets à usage unique*.

QU'une copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'UMQ, accompagnée du dossier de candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-80-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mathieu Traversy Président du comité exécutif	Me Jean-François Milot Greffier